



Décembre 2025



InfoHERMANCE

Législature 2025-2030

Parcelle 1943

Conseil municipal - Budget 2026

Epicerie-Poste / Boulangerie tea-room

Restaurant du Quai - Réouverture

Optimalux - Éclairage rte d'Hermance

Fondation genevoise de désendettement

Travaux de la Tour

Sécurité - cambriolages

Retraite de Mme Zorica Milincic

Dates à retenir

Horaires de fin d'année



Mairie d'Hermance

Rue de l'Eglise 1
Case postale 2
1248 Hermance

☎ 022.751.13.90
📠 022.751.20.90
✉ mairie@hermance.ch

Parcelle 1943

Le 28 septembre dernier, avec un taux record de 69.37% les Hermançaises et Hermançois se sont prononcés en faveur du projet « songe d'une nuit d'été » sur la parcelle 1943 par 349 oui (56.66%) contre 267 non (43.34%). Grâce à ce résultat positif, le projet peut donc être poursuivi par les Autorités communales. Toutefois, le processus ne pourra pas aller aussi vite qu'espéré, puisque deux recours ont été déposés par un collectif de voisins directs de la parcelle contre l'autorisation de démolir le chalet (M) et l'autorisation de construire (DD) délivrées par le Canton respectivement en avril et en juillet. En conséquence, deux procédures sont donc actuellement en cours de traitement devant le Tribunal administratif de première instance. Afin de trouver une solution à l'amiable avec les opposants au projet, une proposition de rencontre leur a été faite par le Conseil administratif. Toutefois, celle-ci a été écartée d'emblée par les recourants au motif qu'aucune discussion ne pouvait être imaginée tant que la Commune n'envisagerait pas de modifier d'une manière substantielle le projet « Songe d'une nuit d'été ».

Le Conseil administratif regrette vivement qu'aucun dialogue n'ait pu être noué avec le collectif de voisins. En effet, leurs attentes sont tout simplement irréalistes, puisqu'elles reviendraient à revoir au fond, un projet lauréat d'un concours d'architecte, sans mentionner les coûts additionnels engendrés par ces nouvelles démarches.

Bien que plébiscité par les Hermançaises et Hermançois, le projet est donc pour le moment suspendu aux décisions de justice qui ne devraient pas intervenir avant le deuxième semestre 2026. Etant précisé que des recours aux instances supérieures ne sont pas à exclure. Ces retards dans la réalisation du projet de

construction de deux immeubles d'habitation et d'un parking public souterrain auront un impact financier important pour la collectivité. En effet, en sus des frais de justice (procédure et avocats), les coûts qui devront être supportés par la commune, dans l'attente des travaux seront de:

- * CHF 42'000.- d'intérêts annuels, pour le crédit de CHF 3'200'000.- (première étape).
- * Une hausse des coûts de construction liée à l'inflation (0.7% prévision BNS pour 2027) estimée à CHF 165'000.-.

En conséquence, chaque année perdue avant le démarrage des travaux aura une incidence financière pour la commune d'environ CHF 210'000.-, soit CHF 850'000.-, hors frais de justice, pour une durée de 4 ans. Cette augmentation du coût du projet, aura malheureusement *in fine* une répercussion directe sur le montant des loyers.

Par ailleurs, il est aujourd'hui impossible de prévoir à quel taux d'intérêt la commune pourra emprunter dans 3,4 ou 5 ans. Actuellement, ces taux se situent entre 1.10 et 1.72% sur une durée de 5 à 10 ans. A titre de comparaison, après le début du conflit en Ukraine en 2022, les taux d'emprunt avaient atteint 3%. Une hausse de 1% des taux d'intérêt aurait un impact significatif (+ 230'000 F/ an) sur les finances communales lorsqu'il s'agira d'emprunter les fonds nécessaires à la construction (CHF 20'140'000.-), une fois les recours judiciaires levés.

Conseil municipal—Budget 2026

Lors de sa séance du 18 novembre, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité des présents (11 oui), le budget de fonctionnement 2026. Celui-ci affiche des charges de CHF 5'786'635.- (+2.88%) pour des revenus de CHF 6'053'900.- (+7.71%), soit un boni estimé de CHF 267'265.-,



ce qui représente à peu près le montant qu'Hermance devrait verser au Canton si le principe de participation des communes à la péréquation intercantonale devait être effectif en 2026.

La bonne santé financière de la municipalité permet à celle-ci de prévoir de nombreux projets notamment pour ses infrastructures, comme l'école. En effet, après une rénovation de l'ancien bâtiment effectuée cet été, et dont les 100 ans seront célébrés en septembre prochain, la bibliothèque scolaire, installée dans les combles, sera réaménagée. L'offre culturelle et festive sera maintenue, et même augmentée avec l'organisation d'une soirée « karaoké-blind test » à la fin janvier. Des aménagements routiers dans le secteur « route de Chevrens, chemin des Clos - Chapelle » sont également prévus afin de modérer le trafic et la vitesse (seuils de ralentissements).

En termes d'investissement, ceux-ci seront moins élevés que les années précédentes, la commune ayant réalisé de nombreux projets récemment, notamment en saisissant des opportunités qui n'étaient pas forcément planifiées, comme l'achat de l'ancienne galerie sise au 546 rte d'Hermance.

Toutefois, l'acquisition d'un nouveau camion pionnier pour la Compagnie des Sapeurs-pompiers volontaires, adoptée sous la dernière législature sera réalisée en 2026, pour un montant de CHF 300'000.- et un troisième EcoPoint enterré sera créé à la place de l'actuelle déchetterie du port, pour une enveloppe de CHF 190'000.- A noter que ces projets seront 100% autofinancés.

Epicerie-Poste / Boulangerie-Tea room

L'idée de réunir les deux commerces en un seul et même lieu n'était pas nouvelle, plusieurs endroits avaient été envisagés par les législatures précédentes sans que ce projet ne puisse se concrétiser. C'est pourquoi, lorsque les locaux jouxtant la boulangerie ont été mis en vente, la commune a immédiatement signifié son intérêt. Si une première tentative a échoué en mars 2023, la baisse de prix consentie par le propriétaire a permis à la municipalité d'acquérir le rez-de-chaussée de l'immeuble du 546 rte d'Hermance pour un montant de CHF 850'000.- Après s'être assuré de la faisabilité de réunir les deux espaces auprès du Service des monuments et des sites, les travaux de transformation devisés à CHF 300'000.- ont pu débuter dans le courant de l'été. Le nouveau commerce a été aménagé et décoré avec le plus grand soin, faisant la part belle au village avec de vieilles peintures représentant le Bourg, issues des archives de la Mairie ainsi qu'une ancienne rosace de la chapelle des Murets qui habille majestueusement le mur du tea-room.



Si l'assortissement de l'épicerie n'a pas changé et propose toujours

de bons et beaux produits, les clients de ce nouvel établissement pourront également y acheter chaque jours des viennoiseries, pains et douceurs, tout en profitant d'un tea-room chaleureux.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants:

Lundi / mercredi / vendredi:
7h30-19h00

Mardi / jeudi: 7h30-13h00

Samedi & dimanche*: 08h00 à 18h00

*(boulangerie et tea-room uniquement)



Restaurant du Quai - Ouverture

Après une fermeture de 6 mois, suite à la faillite de l'ancien exploitant, le Café-Restaurant du Quai a réouvert ses portes à la fin du mois d'octobre. Sous la houlette de MM. Angelo Citiulo, Andrea Calvia et Pierre Bares, la nouvelle gérance vous accueille autour d'une cuisine raffinée et délicieuse, dans un cadre complètement redécoré et chaleureux.



Horaires restaurant:

Lundi: Mardi: 10h00 - 22h00

Mercredi: Fermé

Jeudi : Vendredi: 10h00 - 22h00

Samedi: 9h00 - 22h00

Dimanche: 9h00 - 19h00

Pour de plus amples informations:
www.restaurantduquai.ch

OptimaLux

En octobre 2021, le Conseil d'Etat genevois a initié son plan ombre et lumière baptisé « OptimaLux ». Cette stratégie vise l'extinction totale et permanente du réseau d'éclairage public situé sur le domaine public communal, à l'exception des passages piétons (y compris leurs zones d'approches) et des zones d'exceptions. Cela s'est traduit, pour Hermance, par l'extinction en avril 2025 de près de 25 candélabres bordant la route d'Hermance. Toutefois, à l'appel de nombreux riverains, craignant pour la sécurité en général, mais plus spécifiquement pour celle des piétons, le Conseil administratif a demandé formellement au Canton de stopper la phase d'essai et de rallumer, sans délai, tous les candélabres de la route d'Hermance entre le chemin de la Chapelle et la parcelle 1943. Cette requête a été entendue par le Département de la santé et des mobilités, qui par l'intermédiaire de l'Office cantonal du génie civil, a réenclenché les lumières sur l'axe susmentionné.



Fondation genevoise de désendettement

Le surendettement impacte 5 à 6% de la population des communes du CoHerAn & Co (Corsier-Hermance-Anières & Collonge-Bellerive) et 30 % des personnes concernées ont moins de 30 ans.

Le surendettement a des conséquences graves: impossibilité de contracter un bail, accès au marché du travail entravé, dépenses de première nécessité impossibles.

La Fondation genevoise de Désendettement (FgD), créée par la Fondation Hans Wilsdorf en 2011, a pour mission d'aider des personnes répondant à plusieurs critères à sortir du surendettement en négociant leurs dettes et en octroyant des prêts sur l'honneur, sans intérêt. Ces prêts peuvent être complétés de dons, pour combler entièrement la dette. Plus d'informations sur desendettement.ch

Grâce à un partenariat avec le Service social littoral (CoHerAn & Co) et les communes de Meinier, Gy et Jussy, la FgD tient une

Permanence

Le 2e jeudi de chaque mois de 10h00 à 13h00
Au Service social littoral,
Chemin du Vieux-Vésenaz 32
1222 Vésenaz

La permanence est gratuite, mais l'inscription préalable est obligatoire: 022 722 10 20 ou social@collonge-bellerive.ch

N'attendez pas, demandez de l'aide !

Travaux de la Tour

Débutés il y a de cela deux ans, les travaux de rénovation de la Tour, menés par l'Eglise catholique romaine (ECR), propriétaire du monument, et l'association des « Amis de la tour médiévale d'Hermance » touchent à leur fin. En effet, si l'intervention était planifiée pour une durée de 18 mois, l'inauguration de l'édifice est prévue pour le mois de mai 2026. De plus amples informations, quant à la date et au programme, seront transmises ultérieurement.

Sécurité - cambriolage

Les beaux jours ne sont malheureusement plus qu'un lointain souvenir et les cambrioleurs ont décidé d'en profiter. En effet, la baisse de luminosité induite par le changement d'heure encourage certains malfrats à tenter de cambrioler maisons et appartements.

Afin de les dissuader:

- *Simulez une présence (lumières sur minuteurs, musique, sons divers);
- *Faites relever votre courrier ou faites-le garder à la Poste durant votre absence;
- *Avisez vos voisins;
- *Fermez bien votre logement (portes et fenêtres) même dans les

étages;

- *Ne laissez pas accessible du matériel de jardin pouvant être utilisé par les cambrioleurs (échelles, outils, etc);
- *Si possible installez verrous, alarmes ou système de surveillance.

Si vous observez un événement, une personne ou un véhicule suspect ou si vous êtes victime d'un cambriolage ou d'une tentative composez immédiatement le 117!

Départ de Mme Zorica Milincic

Après plus de 20 ans au service de la commune, Zorica Milincic, concierge de l'école, prendra une retraite bien méritée au 31 décembre. Enormément appréciée de ses collègues, des enfants et de leurs parents mais aussi des enseignants, son départ va laisser un grand vide à Hermance. Nous lui souhaitons une très heureuse retraite auprès de son mari, de son fils, de sa belle fille et de ses trois petites-filles.



Dates à retenir

Le 6 janvier, le Conseil administratif convie toute la population à la salle communale pour les traditionnels « Vœux du Maire » dès 19h00. Cette soirée sera également l'occasion de « tirer les rois » et de partager un moment joyeux avec les nouveaux habitants, les jeunes qui atteindront leur majorité civique en 2026 et les naturalisés en 2025. Le « Mérite hermançois 2025 » sera également remis à cette occasion.

Pour animer le village, sur proposition de la commission « sports, culture & manifestation », la commune organise un « blind-test » géant ainsi qu'un « karaoké », à la salle communale **le samedi 24 janvier** dès 18h30. De plus amples informations quant aux inscriptions et modalités de participations vous parviendront prochainement.

Face aux succès rencontrés par les précédentes sécessions, une demi-journée de formation à la réanimation cardiaque en partenariat avec « Save A Life » **le samedi 14 mars**, informations et



Horaires de fin d'année

Mairie

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du mercredi 24 décembre au vendredi 2 janvier inclus.

En cas d'urgence uniquement (p.ex cimetière), vous pouvez joindre un Conseiller administratif au 079 909 12 48. (Appel, message ou What'sApp)

Police municipale

La réception du poste de police municipale sera fermée au public du 24 décembre midi au 2 janvier 2026. Réouverture le 5 janvier 2026.

Etat civil « Campagne et rive gauche du Lac »

Fermeture du mercredi 24 décembre 2025 dès 12h30 au dimanche 4 janvier 2026 inclus. Réouverture le lundi 5 janvier 2026, dès 8h30.

Pour l'annonce des naissances et décès uniquement, une permanence aura lieu :

- * Samedi 27 et mardi 30 décembre 2025 de 9h00 à 11h00
- * Vendredi 2 janvier 2026 de 9h00 à 11h00

Epicerie-Poste

Lundi	22.12 & 29.12 de 8h00 à 18h00
Mardi	23.12 & 30.12 de 8h00 à 13h00
Mercredi	24.12 & 31.12 de 8h00 à 18h00
Judi	25.12 & 01.01 de 8h00 à 13h00
Vendredi	26.12 & 02.01 de 8h00 à 18h00
Samedi	27.12 & 03.01 de 8h00 à 18h00
Dimanche	28.12 & 04.01 de 8h00 à 18h00

Restaurant La Croix-Fédérale

Fermeture du dimanche 21 décembre le soir jusqu'au vendredi 26 décembre. Réouverture le samedi 27 décembre.

Restaurant Lucania

Fermeture du lundi 22 décembre 2025 jusqu'au lundi 12 janvier 2026 inclus. Réouverture le mardi 13 janvier 2026.

Restaurant l'Auberge d'Hermance

Fermeture les mardis 23 et 30 décembre à midi et le mercredi 31 décembre toute la journée.

Restaurant du Quai

Fermé le dimanche 21 décembre.

Le 22, 23, 24 et 25 décembre à l'emporter uniquement.

Fermeture du 26 décembre jusqu'au 5 janvier 2026.

Réouverture le 6 janvier 2026.

Levée des déchets durant les Fêtes

Ordures ménagères : 23, 26 et 30 décembre & 2 janvier 2026

Déchets de jardin : 22 et 29 décembre

Papiers-cartons : 30 décembre

Evacuation des sapins de Noël

Les sapins de Noël seront ramassés avec la levée des déchets verts le lundi 5 janvier 2026.

